

SLIME : « Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie »

Programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, porté par le CLER

Pour amorcer localement, avec les ménages, un travail autour de la notion de « mieux-vivre » dans leur logement et envisager des pistes durables de sortie de la précarité énergétique, la question de la détection et du premier contact avec l'ensemble des familles concernées est essentielle.

Ainsi, dans le cadre d'un plan d'action global et territorialisé de lutte contre la précarité énergétique (intégré au PDALPD, PCET, Agenda 21...), la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) permet de se concentrer sur les volets : détection, conseils personnalisés et prise en charge des ménages rencontrant des difficultés avec leurs factures d'énergie.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SLIME

Un SLIME constitue en quelques sortes un guichet unique local de prise en charge de TOUTES les situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation des ménages. Il a vocation à :

- **Centraliser vers une plateforme unique (physique et/ou téléphonique) les signalements de ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement.** Ceci, afin de déclencher rapidement une visite sur place pour réaliser un premier diagnostic sociotechnique et comprendre la situation. Les intervenants sociaux, les fournisseurs et distributeurs d'énergie, les professionnels du secteur médical, les facteurs, les gardiens d'immeuble, etc., doivent pouvoir faire remonter facilement vers cette plateforme les situations préoccupantes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes. La gestion de la plateforme est confiée à un animateur unique (la collectivité elle-même ou un animateur SLIME recruté par la collectivité). L'animateur n'est pas nécessairement en charge de la réalisation des visites à domicile, mais bien de leur organisation globale sur le territoire concerné.
- Après la visite initiale de diagnostic, **encourager tous les acteurs du territoire** à même

Le SLIME en un mot

Ce qu'est le SLIME...

L'objectif est **d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie par :**

- l'organisation de la chaîne de détection
- des visites à domicile systématiques
- l'orientation des ménages vers des solutions durables

... et ce qu'il n'est pas

Le dispositif ne vise pas à traiter le bâti, ni à régler les problèmes financiers, ni à assister les ménages, ni à se substituer aux obligations des bailleurs défaillants.

... ..



de proposer aux ménages des solutions durables, à **se connaître, à dialoguer, à s'organiser autour de cette plateforme**, afin de pouvoir orienter les familles vers les pistes d'action les plus adaptées à leur situation. Il s'agit des acteurs de l'énergie (structures porteuses d'une mission EIE, ALE...), des opérateurs du logement (type réseaux SOLiHA, opérateurs du programme Habiter Mieux) et de l'auto-réhabilitation encadrée, des services techniques des collectivités (insalubrité, indécence, gestion des impayés...), des intervenants sociaux, des structures de médiation sociale et logement (ADIL, CLCV...), etc.

II – CONTENU D'UN SLIME

Le SLIME intègre systématiquement :

- **des actions de communication à destination des ménages ciblés par le dispositif et/ou des professionnels** (acteurs sociaux notamment) au contact de ces ménages, afin de faire connaître la démarche et l'animateur SLIME sur le territoire d'action
- **l'organisation et la réalisation de visites au domicile des ménages** orientés vers le dispositif SLIME. Ces visites visent plusieurs objectifs :
 - Apporter des conseils d'usage et comportementaux en lien avec la réalité du logement et des équipements
 - Installer des petits équipements peu onéreux et permettant rapidement de réaliser des économies financières et/ou d'améliorer le confort (LBC, prise coupe veille, joint de fenêtre, survitrage, limiteur de débit, douchette économe, chasse d'eau double flux, etc.).
- **l'établissement d'un partenariat entre les divers acteurs locaux qui peuvent proposer des solutions durables pour les familles**, afin de réorienter ces dernières vers les dispositifs et programmes adaptés à leur situation (programme «Habiter Mieux», fonds local d'aide aux travaux, médiation et aides sociales, traitement du logement indigne...).

Le programme SLIME est éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique ». Les collectivités qui soutiennent et s'engagent financièrement dans des dispositifs mettant en œuvre la méthodologie SLIME peuvent donc «récupérer» une partie des sommes investies. En 2017, les collectivités récupéraient plus de la moitié des sommes investies dans la lutte contre la précarité énergétique.

Les personnes recrutées ou mobilisées pour réaliser les visites à domiciles sont employées selon des modalités différentes et font donc appel à des compétences et des besoins en formation différents. Il peut s'agir de : techniciens qualifiés (type thermicien) salariés en contrat "classique" ; volontaires du service ; salariés issus des services à la personne ; salariés en contrat d'insertion professionnelle ou emploi d'avenir. Ces « conseillers en énergie à domicile » sont également employés par des structures diverses : associations, collectivités locales, entreprises d'insertion ...

La méthodologie complète du programme SLIME et des retours d'expérience des collectivités porteuses sont disponibles sur le site des slimes (www.lesslime.fr).



III – CHIFFRES CLÉS

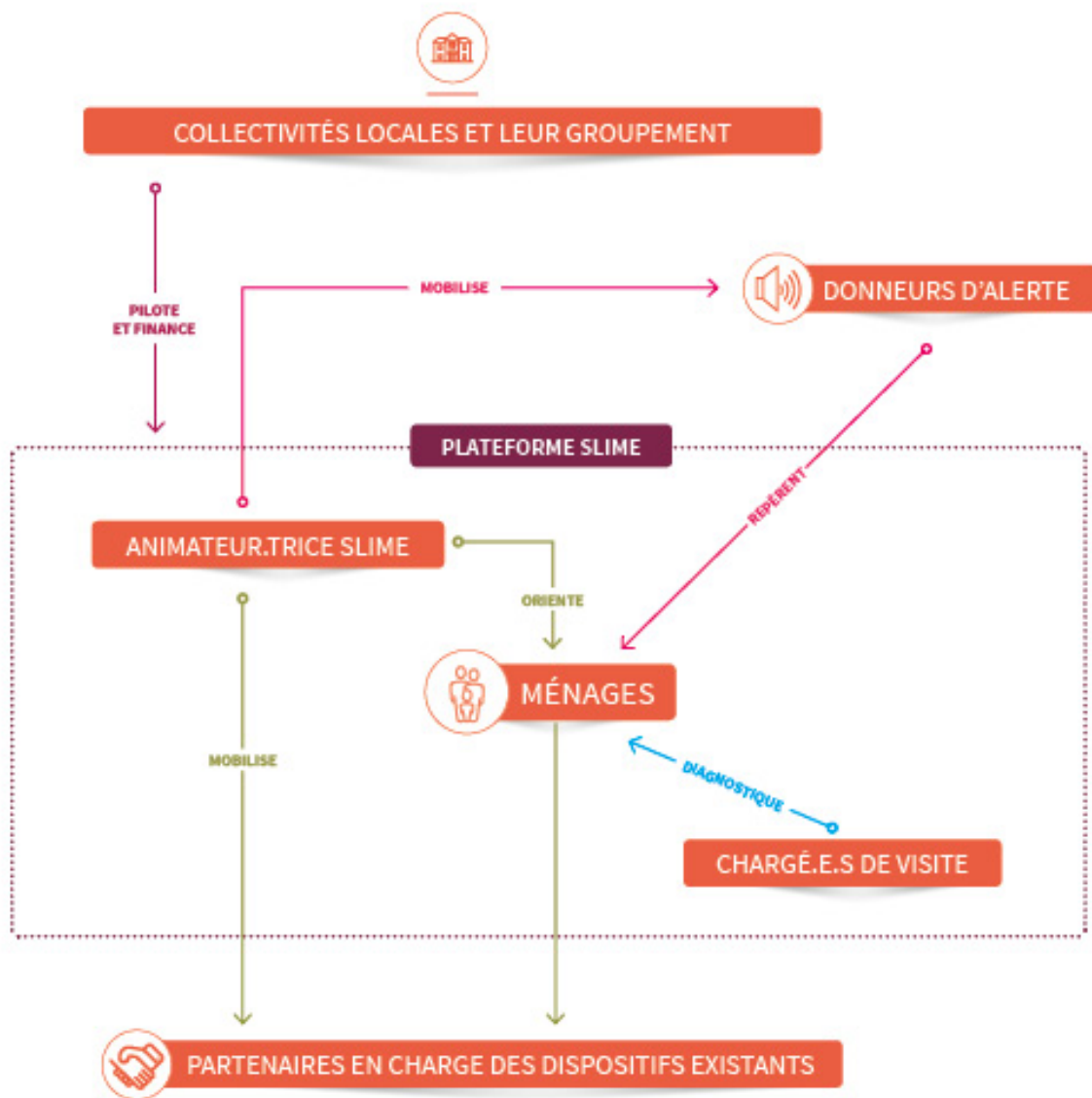
Sur la période 2017-2018, **39 collectivités locales pilotent des SLIME** :

- 14 Conseils départementaux : Ardèche, Aude, Bas-Rhin, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Jura, Lot, Mayenne, Morbihan, Pas-de-Calais, Savoie et Val-de-Marne
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 3 Communautés d'agglomération : Valence Romans Agglo, Saint Briec Armor, CARENE
- 3 Communautés de communes : Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Pays de Colombey et Sud Toulousain
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 5 CCAS : Malaunay, Grenoble, Valenciennes, Saint-Nazaire, Montpellier
- 3 Métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Métropole Européenne de Lille
- 1 Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy
- 5 Villes : Montfermeil, Besançon, La Roche sur Yon, Lille, Jouques
- 2 Syndicats : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée, Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
- 1 Établissement public territorial : Grand Orly Seine Bièvre

En 2017, ces territoires :

- représentaient 3,6 millions de ménages, soit 13% la population nationale
- ont accompagné **7764 ménages en précarité énergétique**, soit **2‰** de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation
- ont investi plus de **4,9 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **613 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique »

Les rapports annuels présentant les résultats détaillés du programme sont disponibles sur le site internet www.lesslimes.fr



ORIENTATION DES MÉNAGES
APRÈS LA VISITE



REPÉRAGE
DES SITUATIONS



COORDINATION



DIAGNOSTIC
SOCIO-TECHNIQUE